

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 6 juillet 2023

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, M. Monot, Mme Denis, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, M. Monany, Mme Choulet, M. Martin S., Mme Ségura, M. Chabani, Mme Lagarde

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

M. Bouamrane donnant pouvoir à M. Molossi  
M. Constant donnant pouvoir à Mme Thibault  
M. Sadi donnant pouvoir à Mme Labbé  
M. Taïbi donnant pouvoir à Mme Lecroq

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

Mme Paul

-----



## Délibération n° 10-03 du 6 juillet 2023

### PROJET DE COHORTE TUBERCULOSE – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSISTANCE PUBLIQUE-HÔPITAUX DE PARIS

**La commission permanente du conseil départemental,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la santé publique,

Vu la loi n° 2019-1446 du 24 décembre 2019 de financement de la sécurité sociale (LFSS) pour 2020,

Vu le décret n° 2020-1466 du 27 novembre 2020 relatif aux centres de lutte contre la tuberculose,

Vu l'arrêté du 27 novembre 2020 relatif aux centres de lutte contre la tuberculose,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 lui donnant délégation,

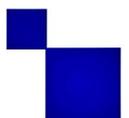
Vu la convention de partenariat pour la mise en place d'une consultation spécialisée pour la prise en charge de la tuberculose pédiatrique signée avec l'hôpital Delafontaine de 2022 à 2024,

Sur le rapport du Président du Conseil départemental,

**après en avoir délibéré,**

- FIXE le montant de la participation financière du Département en 2023 à 15 000 euros pour la réalisation du projet « cohorte de tuberculose » mis en œuvre par l'AP-HP ;

- APPROUVE la convention de partenariat 2023-2027 à conclure avec l'AP-HP pour la mise en place d'une étude cohorte tuberculose, dont projet ci-annexé ;



- AUTORISE M. le Président du Conseil départemental à signer ladite convention, au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du Conseil départemental  
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*